LE SITE CMA-INVESTOR.COM

Category: Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

cargo containers

Ce site propose d'investir dans les containers. Au vu du nombre de sites déjà trouvés frauduleux, nous avons voulu en savoir plus. Ne donnez pas un centime ! Nous avons ouvert une page centralisatrice des sites frauduleux proposant cet investissement que vous pouvez consulter avec le lien ci-après http://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/les-arnaques-aux-containers-maritimes/

En préambule, les sociétés citées dans cette page sont victimes du vol de son nom. Les escrocs ont tout pris sauf le téléphone. Il est donc normal que vous trouviez des coordonnées qui sont apparemment justes ! Il s'agit pour toutes nos enquêtes de victimes tout comme les consommateurs ! La totalité ou presque ne vendent pas de containers ! **Le fait que ces informations soient mentionnées sur des documents émis par des escrocs ne veut en aucun dire que ces entreprises participent de près ou de loin à cette gigantesque arnaque organisée à partir d'Israël.**

Le site internet :

Il a été créé le 09/12/2020. Nous publions le whois :

https://whois.domaintools.com/cma-investor.com

Nos recherches :

Il n'y a pas de site ouvert à la date de notre recherche (31/01/2021). Seule la page d'accès à la partie interne du site est visible. Cela permet d'éviter la publication d'informations négatives ! Malgré cette discrétion qui doit vous faire fuir, nous avons pu collecter des données.

Le téléphone :

Le site utilise :

Le numéro 01 87 65 09 74

Le produit :

Il est proposé d'investir dans les containers. Cette entreprise ne mettra JAMAIS en vente ses containers si elle en a. Il s'agit de transport par bateau de ces produits...

Nous avons identifié un site dénommé cma-cgm-business.com qui sert à collecter les données des consommateurs. Il a été ajouté dans l'article contenant ce type de site.

http://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/linvestissement-dans-des-containers-maritimes-mefiance/

Les informations juridiques :

Le site indique appartenir à la société cma-cgm.

Il s'agit de l'usurpation d'une des plus importantes sociétés de ce secteur d'activité. Nous publions ci-dessous le lien vers le vrai site de la société :

http://www.cma-cgm.fr/

Cette page sera enrichie au fur et mesure de nos découvertes.

Conclusion :

Ce site appartient aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques à l'épargne. Nous vous déconseillons tout achat sur le site cité dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

L'article publié par le site franceinter.fr présente de façon intéressante la situation depuis plus de 15 ans.

https://www.franceinter.fr/les-autorites-s-organisent-pour-lutter-contre-le-business-d-escrocs-franco-israeliens

Si vous avez effectué un investissement sur ce site, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.